BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3909

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Jugement prononçant

Date : 4 juin 2025.
Jugement de conversion en liquidation judiciaire.
480 571 116 RCS Evreux.
IDEMAPS - XEROLAB.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Activité : l'achat, l'importation, l'exportation, la vente, la location de tout matériel bureautique et informatique, la création et la reproduction de documents et toutes prestations de services se rattachant à Ces activités.la distribution de matériel et mobilier de bureaux ainsi que toutes fournitures consommables et de papeteries.tous services annexes ou connexes aux activités ci-dessus et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.la participation de la société à toutes entreprises, sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l' objet social et ce par tous moyens notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique.l'exploitation, la prise à bail et en gérance de toute entreprises à ce nécessaire, l'acquisition, la prise à bail avec ou sans promesse de vente de tous immeubles ou locaux destinés à cette exploitation..
Adresse : 77 Rue Gay Lussac, 27000 Évreux.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl C. Basse Mission Conduite Par Me Christophe Basse 171 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE. Autorise le maintien de l'activité jusqu'au 4 juillet 2025